

LES AIGUILLES DE CHABRIÈRES 2403m

Col de la Gardette 2188m

# Plan des pistes

SAVINES LE LAC 786m

LAC DE SERRE-PONÇON

LE SERRE DU MOUTON 1975m

sentier de Joubelle



- Télési
- Télésiège
- Très difficile
- Difficile
- Facile
- Très facile
- Espaces ludiques
- Luge La Ripaaa
- Balade raquettes
- Ski de fond
- Départ parapente
- Limite du domaine skiable
- Poste de secours
- Informations
- Ecole de ski français
- Vente de forfaits
- Garderie / Centre de loisirs
- Restaurant
- Commerces
- Salle hors sac «la Rama»
- Toilettes
- Parking
- Point de vue
- Espace luge enfants

## LES RÈGLES DE CONDUITE

- 1 RESPECT DES AUTRES**  
Les usagers des pistes doivent se comporter de telle manière qu'ils ne puissent mettre autrui en danger ou lui porter préjudice soit par leur comportement soit par leur matériel.
- 2 MAÎTRISE DE LA VITESSE ET DU COMPORTEMENT**  
Tout usager des pistes doit adapter sa vitesse et son comportement à ses capacités personnelles ainsi qu'aux conditions générales du terrain et du temps, à l'état de la neige et à la densité du trafic.
- 3 CHOIX DE LA DIRECTION PAR CELUI QUI EST EN AMONT**  
Celui qui se trouve en amont a une position qui lui permet de choisir une trajectoire ; il doit donc faire ce choix de façon à préserver la sécurité de toute personne qui est en aval.
- 4 DÉPASSEMENT**  
Le dépassement peut s'effectuer par l'amont ou par l'aval, par la droite ou par la gauche ; mais il doit toujours se faire de manière assez large pour prévenir les évolutions de celui que l'on dépasse.
- 5 AU CROISEMENT DE PISTES ET LORS D'UN DÉPART**  
Après un arrêt ou à un croisement de pistes, tout usager doit, par un examen de l'amont et de l'aval, s'assurer qu'il peut s'engager sans danger pour autrui et pour lui.
- 6 STATIONNEMENT**  
Tout usager doit éviter de stationner dans les passages étroits ou sans visibilité en cas de chute, il doit dégager la piste le plus vite possible.
- 7 MONTÉE ET DESCENTE À PIED**  
Celui qui est obligé de remonter ou de descendre une piste à pied doit utiliser le bord de la piste, en prenant garde que ni lui, ni son matériel ne soient un danger pour autrui.
- 8 RESPECT DE L'INFORMATION, DU BALISAGE ET DE LA SIGNALISATION**  
L'usager doit tenir compte des informations sur les conditions météorologiques sur l'état des pistes et de la neige. Il doit respecter le balisage et la signalisation.
- 9 ASSISTANCE**  
Toute personne, témoin ou acteur d'un accident, doit prêter assistance, notamment en donnant l'alerte. En cas de besoin, il peut se mettre à la disposition des secouristes.
- 10 IDENTIFICATION**  
Toute personne, témoin ou acteur d'un accident, est tenue de faire connaître son identité auprès du service de secours et/ou des tiers.
- 11 TRANSPORT DES ENFANTS**  
Les enfants sont placés sous la responsabilité de leurs parents ou des personnes auxquelles ceux-ci ont délégué la garde (amis, moniteurs). Chaque enfant quelle que soit sa taille compte pour une personne.  
*Pour les enfants ne dépassant pas 1m25 veuillez consulter les informations affichées au bas des Remontées Mécaniques.*

### RISQUES D'AVALANCHE

<b>RISQUE 1</b> ou risque faible	<b>RISQUE 3</b> ou risque marqué	<b>RISQUE 5</b> ou risque très fort
<b>RISQUE 2</b> ou risque limité	<b>RISQUE 4</b> ou risque fort	

Si vous skiez en dehors des pistes balisées et damées, vous le faites à vos risques et périls. Les drapeaux sont affichés au bas du domaine. En montagne, le risque zéro n'existe pas.